



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Rue,
Le Mardi 2 Mai 2023

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Isabelle MOUZE-ESTEVEES
Directrice générale des services
tél. 03 22 27 27 11
Maud LECUYER- Nathalie PINCHON-Juliette DESMARET
Secrétariat général
conseilcommunautaire@ponthieu-marquenterre.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire – Mercredi 10 mai 2023

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à la réunion du conseil communautaire qui se tiendra, le :

Mercredi 10 mai 2023 à 16h30
Salle des fêtes – 24 Bis Grande Rue-
80132 Le TITRE

Vous trouverez, en pièce jointe, l'ordre du jour et la note de synthèse des délibérations qui seront examinées ledit jour.

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1 000 habitants uniquement, en lui transmettant de ce fait l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Les règles sanitaires et mesures barrières applicables seront en vigueur ledit jour.

Comptant sur votre présence, que je vous remercie de confirmer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné.e donne pouvoir à
.....

de me représenter à la réunion convoquée pour le Mercredi 10 Mai 2023 à 16h30 afin de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2023

Bon pour pouvoir et signature

(1) Pour rappel :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.

1 – approbation du compte rendu du conseil du 22 mars 2023

2 - Finances – Attribution d’aides

2. A – Versement d’un fonds de concours à la commune de Crécy-en-Ponthieu

2. B – Versement des subventions aux associations (hutte pédagogique, FDSEA opération pneu, Long animation, Festival de l’Oiseau, ONF) – compléments

3 - Flexi énergies : approbation des projets de promesses de bail emphytéotique, statuts et pacte d’actionnaires, mise à disposition préalable et transmission récapitulatif (droit de consommation)

4 - Voirie – Actualisation du classement des voies communautaires – année 2023

5 – Economie – Attribution des Aides économiques aux entreprises

6- Politique tarifaire des services publics -

6A - Tarifs - Actualisation des tarifs de l’école de musique – rentrée septembre 2023

6B- dispositif colos apprenantes -

7 - RH – Actualisation du tableau des effectifs en vue de la préparation de la rentrée de septembre 2023 et prise en compte des avancements de grade

8 - Décisions budgétaires

8. A.1 Décision budgétaire modificative n°1 – BP principal 2023

8. A.2 Décision budgétaire modificative n°1 – budget annexes MARPA et SPANC 2023

8. B.1 - Admissions en non-valeur au budget principal 2023

8. B.2 - Admissions en non-valeur aux budgets annexes CRECHES, MARPA et SPANC 2023

9 - Marchés publics

9. A - Approbation des demandes d’entrée au groupement de commandes – Travaux de voirie, travaux neufs et travaux d’entretien

9. B - Lancement de la consultation pour les assurances

9. C – Groupement de commandes – élargissement pour les marchés communs ouverts entre la CCPM et le CIAS

10 - GEMAPI – Mission d’assistance technique à l’aménagement et à l’entretien des rivières « MATAER » proposée par l’EPTB SOMME – AMEVA pour la période 2023-2024-2025

11 – Patrimoine - Acceptation de la cession du parcellaire pour la construction de la déchetterie de Nouvion

12 - Questions diverses